

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28 SEPTEMBRE 2016

Commune de VILLIERS LE MAHIEU

Yvelines

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le 28 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 septembre 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric FARÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 9, Présents : 8, Votants : 9.

Étaient présents : Frédéric Faré, Christian Colleu, Suzanna Degaye, Sandrine Hagnier, Jérôme Cribier, Adrien Faré, Frédéric FONTAINE, Patrice COUËDON.

Absents excusés : Mme CIREFICE pouvoir à Mr FONTAINE .

M. Jérôme CRIBIER est élu secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance M. le Maire informe les élus que les débats du Conseil Municipal seront désormais enregistrés à l'aide d'un dictaphone, comme la loi le permet, afin de faciliter l'élaboration du compte rendu après chaque réunion.

1) Approbation des procès-verbaux des réunions du 22 juin, du 4 juillet et du 31 août 2016

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité

2) Délibération relative à la convention avec le CIG pour le remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical Interdépartemental et des expertises médicales

M. le Maire explique que dorénavant, la commune doit passer une convention avec les médecins du CIG qui suivent nos agents afin qu'ils puissent bénéficier des visites médicales, comité de réforme, etc...

La convention facilite le règlement des honoraires des médecins.

M. le Maire demande s'il y a des questions complémentaires. En l'absence de questions, il propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3) Affiliation de la Commune de Maurepas

M. le Maire explique que la commune de Maurepas, qui emploie environ 600 agents, a décidé, par délibération de s'affilier pleinement au CIG en incluant le transfert de ses commissions administratives paritaires vers le Centre de Gestion, et ainsi bénéficier de ressources mutualisées dans le domaine de la gestion des ressources humaines.

Cette nouvelle adhésion n'entraînera aucune modification de la composition du Conseil d'Administration du Centre de gestion.

M. le Maire demande s'il y a des questions complémentaires. En l'absence de questions, il propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

.

4) Transfert de bail OPIEVOY au profit de la SAHLMAP

M. le Maire explique que, conformément à la loi ALUR qui met fin à compter du 1er janvier 2017 à la gouvernance interdépartementale de l'office et à la demande de l'état, le Conseil d'Administration de l'OPIEVOY s'est réuni le 28 juin dernier pour autoriser l'apport des patrimoines localisés dans les départements des Yvelines et de l'Essonne à une société anonyme d'HLM, la SAHLMAP.

M. le Maire précise qu'il n'y aura aucune incidence sur les conditions du bail emphytéotique, notamment sur la durée de celui-ci qui a été consenti pour une durée de 55 ans et expire le 10 juillet 2050.

M. le Maire précise que les locataires ont été informés et cela ne change rien pour eux, seul le mode de gestion sera impacté.

M. le Maire demande s'il y a des questions complémentaires.

Mme DEGHAYE demande s'il y a une autre alternative, M. le Maire l'informe que pour le moment il n'y en a pas d'autre.

M. le Maire propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5) Prise en charge des frais de scolarité d'un enfant scolarisé à Limay

M. le Maire explique qu'un enfant de Villiers-le6Mahieu est scolarisé à Limay.

Cet enfant ne peut être accueilli dans notre établissement scolaire car il a besoin d'être dans une classe spécialisée.

Les frais de scolarité pour cet enfant sont de 488€ pour l'année scolaire 2015/2016.

M. le Maire propose que la commune prenne en charge ces frais de scolarité et de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6) Questions diverses

Mme DEGHAYE demande de conserver le mercredi soir pour les réunions du Conseil Municipal.

Mme HAGNIER demande si l'on peut programmer les réunions à 20h00 plutôt que 20h30.

Tout le conseil municipal est d'accord.

Mr le Maire nous informe que suite à la démission de 6 conseillers (7 si Mme CIREFICE envoie sa lettre de démission au sous-préfet), il y aura des élections municipales partielles dans les 3 mois.

Mme HAGNIER demande si M. le Maire a informé Mme CIREFICE de la démarche à suivre.

M. le Maire répond que Mme CIREFICE lui a envoyé sa démission par courrier, qu'il en a pris note. Il précise toutefois le Maire est habilité à recevoir les démissions des Conseillers Municipaux et à les transmettre au préfet, mais que pour les adjoints c'est le préfet qui est habilité à enregistrer la démission.

M. COLLEU informe le Conseil Municipal que les travaux d'enfouissements commenceront le 10 octobre.

M. CRIBIER en profite pour demander s'il est possible de rencaisser le trottoir qui s'affaisse devant chez lui pendant les travaux d'enfouissement.

M. COLLEU posera la question à l'entreprise en charge des travaux.

M. Adrien FARÉ, informe le Conseil Municipal qu'à la suite de sa relance auprès d'Ingénierie une réunion concernant la voie douce aura lieu le lundi 17 Octobre en Mairie, ceux qui souhaitent y assister sont les bienvenus.

Mme HAGNIER demande si le mur à l'entrée du village (vers Thoiry) sera refait.

M. COUËDON l'informe que les travaux de réparation des rambardes seront fait dans une semaine ainsi que le goudron, mais que le mur est privé, et donc pas à la charge de la commune.

Suite à cette conversation Mme DEGHAÏE propose l'installation de coussins berlinois à l'entrée du village sur la route ceanant de Thoiry afin de limiter la vitesse à l'entrée à cet endroit.

Le Conseil Municipal n'est pas favorable car cet équipement représenterait une nuisance sonore pour les Mahieutins dont les maisons sont situées en bordure de route.

Déjà plusieurs aménagements ont été réalisés à cet endroit notamment les lignes blanches et le panneau clignotant.

Mme HAGNIER suite à une entrevue avec Mme JOLY la directrice de l'école, demande s'il est possible de mettre une ouverture automatique sur le portillon de l'école. En application du Plan Vigipirate elle souhaite avoir un contrôle sur les entrées/sorties sans devoir descendre pour ouvrir le portail et laisser les enfants seuls dans la classe.

M. COLLEU indique que l'on peut mettre une gâche électrique sur le grand portail mais il faut ramener un câble électrique.

M. COUËDON propose de condamner la porte du cimetière avec un cadenas.

Mme DEGHAÏE demande à quoi servent les gros rouleaux sous la scène de la salle des fêtes. Ces rouleaux sont inutiles, ils seront jeté ou emmenés à la déchetterie.

La séance est levée à 21h05.